

## **Programme d'Aménagement Concerté du Territoire de l'Agglomération de Besançon - Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association «Conseil des Communes du Grand Besançon»**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre du PACT (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire), les communes de l'agglomération bisontine ont émis le souhait de se regrouper en une association dont la dénomination serait «Le Conseil des Communes du Grand Besançon».

Cette association aurait pour objectifs essentiels :

- d'être le partenaire de l'État et de la Région de Franche-Comté pour l'inscription du PACT de l'agglomération bisontine à l'avenant au contrat de plan Etat / Région de Franche-Comté,
- d'être un lieu de concertation, de coordination et de communication entre les communes membres,
- d'être un instrument favorisant la réflexion et la mise en oeuvre de propositions pour la définition et la réalisation d'une stratégie d'agglomération,
- de permettre la constitution entre les communes de l'agglomération bisontine dans le respect de l'autonomie de chacune d'elle, d'un véritable pôle urbain cohérent et dynamique bénéficiant des atouts et de l'attrait d'une véritable métropole régionale.

Sur proposition de la 5<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement en faveur de l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association «Conseil des Communes du Grand Besançon»,
- déléguer 5 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale dont 3 seront membres du Conseil d'Administration, étant précisé que la Ville de Besançon assurera la présidence et la vice-présidence en parité avec deux élus des communes de la périphérie.

Sont proposés au vote de l'assemblée les élus suivants :

- \* M. Robert SCHWINT
- \* M. Jean PONÇOT
- \* Mme Paulette KUNSTLER
- \* M. Michel JACQUEMIN
- \* M. André NACHIN.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.